

Saint Restitut, le 30 octobre 2024

**REPRISE DES CONCESSIONS
ABANDONNÉES**

**RENDEZ-VOUS LE 06 NOVEMBRE 2024
À 14 HEURES
AU CIMETIÈRE DU MICOCOULIER**

**Dernier constat d'abandon des concessions
figurant sur le plan ci-joint.**

Le maire,
Christine FOROT

CIMETIÈRE DU MICOCOULIER

PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSION FUNÉRAIRE EN ÉTAT D'ABANDON

En application des articles L. 2223-17 et R. 2223-13 3^{ème} alinéa du Code Général des collectivités Territoriales,

Le Maire de la commune de Saint-Restitut (26130)

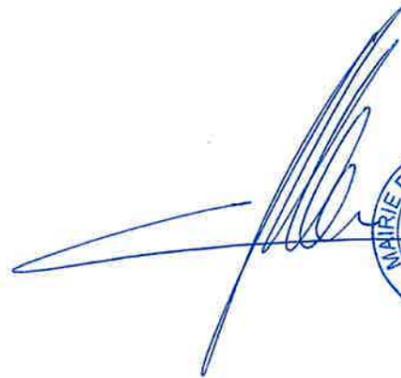
Informe les descendants ou successeurs des concessions figurant sur le plan ci-joint,

Qu'il sera procédé dans ledit cimetière, le 06 novembre à 14 heures, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions.

Et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint-Restitut
Le 30 octobre 2024

Le Maire,
Christine FOROT



le 06.11.2024

CIMETIÈRE DU NICOCOULIER



Procédure de reprise des concessions abandonnées